



Agriculture and
Agri-Food Canada

Agriculture et
Agroalimentaire Canada

DEMANDE DE PROPOSITIONS

CENTRE CANADA-SASKATCHEWAN DE RECHERCHE SUR LA DIVERSIFICATION DE L'IRRIGATION

OUTLOOK, SASKATCHEWAN

CONTRAT N^o 24a

CONCEPTION-CONSTRUCTION EN VUE DE L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE PRÉVENTION DES RETOURS D'EAU POLLUÉE

Autorité contractante :
Agriculture et Agroalimentaire Canada

Canada 

Objet : Demande de propositions
Centre Canada-Saskatchewan de recherche sur la diversification de l'irrigation
Outlook, Saskatchewan
Contrat n° 24a – Conception-construction en vue de l'amélioration du système
de prévention des retours d'eau polluée

1 Présentation

Une amélioration du système de prévention des retours d'eau polluée est requise au Centre Canada-Saskatchewan de recherche sur la diversification de l'irrigation (CRDI) à Outlook, en Saskatchewan, afin d'assurer la salubrité de l'eau potable dans cet établissement.

La présente demande de propositions (DP) a pour but d'inviter des entrepreneurs en conception-construction à soumettre des propositions.

2 Demandes d'explications

Veillez envoyer toute demande d'explications à :

Colby Collinge
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Centre de services de l'Ouest
2010, 12^e Avenue, bureau 300
Régina (Saskatchewan)
S4P 0M3
Téléphone : 306 523-6546
Courriel : colby.collinge@agr.gc.ca

Les demandes de précisions concernant la DP doivent être présentées par écrit à l'adresse susmentionnée au moins sept (7) jours avant la date limite de réception des propositions. Les explications et les directives fournies oralement n'auront pas force exécutoire.

3 Modifications

Le gouvernement du Canada se réserve le droit de réviser ou modifier la présente DP avant la date limite de présentation des propositions. Le cas échéant, les révisions ou modifications seront annoncées dans un ou plusieurs ajouts.

4 Date limite de présentation des propositions

Les propositions seront acceptées jusqu'à 14 h, heure locale de Régina, le 25 octobre 2016, à l'adresse susmentionnée. Les propositions en retard ne seront pas examinées et seront retournées cachetées.

5 Présentation des propositions par voie électronique

Les propositions présentées par voie électronique, par télégraphe, par télécopieur ou par disque d'ordinateur ne seront pas prises en compte.

6 Rejet des propositions

Le gouvernement du Canada se réserve le droit de rejeter toute présentation qui ne sert pas ses intérêts.

7 Documents de référence

Les documents suivants sont joints :

- A – Description et calendrier du projet
- B – Critères obligatoires
- C – Format de la proposition
- D – Méthode d'évaluation des propositions

Exigences générales

Les articles de convention d'AAC, les conditions générales, les assurances, etc.

Annexes

A) Dessins

- 1) DWS-1 – Emplacement du site
- 2) DWS-2 – Bâtiment administratif n° 1
- 3) DWS-3 – Entrepôt de produits chimiques
- 4) DWS-4 – Atelier de réparation de l'équipement
- 5) DWS-5 – Serre
- 6) DWS-6 – Bâtiment de recherches sur les légumes (étage principal)
- 7) DWS-7 – Bâtiment de recherches sur les légumes (mezzanine)
- 8) MP-1 – Bâtiment administratif n° 1 – Recommandation pour le schéma du système anti-refoulement
- 9) MP-2 – Entrepôt de produits chimiques – Recommandation pour le schéma du système anti-refoulement
- 10) MP-3 – Atelier de réparation de l'équipement – Recommandation pour le schéma du système anti-refoulement
- 11) MP-4 – Serre/bâtiment de tête – Recommandation pour le schéma du système anti-refoulement
- 12) MP-5 – Bâtiment de recherches sur les légumes – Recommandation pour le schéma du système anti-refoulement

8 Date d'attribution

Le Canada a l'intention d'annoncer à qui elle attribue le contrat au plus tard le 1 novembre 2016.

9. Date d'achèvement

L'entrepreneur a jusqu'au 28 février 2017 pour assurer la fourniture et l'installation de tous les composants.

10. Impôts et taxes

Il faut tenir compte de toutes les taxes applicables pour établir le montant des taxes qui doit être inclus dans le coût.

La taxe sur les produits et les services (TPS) ne doit pas être considérée comme une taxe applicable à la présente demande de propositions.

11. Fonds

Le budget maximal alloué pour les travaux décrits dans la demande de propositions d'élève à 155 000 \$ y compris toutes les taxes applicables.

Le Canada se réserve le droit de négocier les détails du contrat avec les entrepreneurs en conception-construction.

Le Canada ne négociera pas forcément avec chacun des entrepreneurs en conception-construction.

12. Modifications des propositions

La version originale ou négociée de chaque proposition ne peut être modifiée avant trente (30) jours.

Si, dans le cadre des négociations, l'entrepreneur en conception-construction modifie sa proposition après la date limite de présentation des propositions, le Canada pourrait envisager une quelconque proposition modifiée pour remplacer la proposition originale, sans que cela dégage l'entrepreneur en conception-construction des dispositions d'une telle proposition originale.

13 Dessins

L'exactitude des dessins d'après exécution fournis n'a pas été vérifiée. Les dessins sont fournis pour permettre une compréhension globale du site du projet. L'entrepreneur en conception-construction est responsable d'examiner le site du projet et de se familiariser avec les conditions existantes. L'entrepreneur se verra fournir toute l'information et les données nécessaires en vue de l'exécution des travaux. Aucune réclamation découlant de l'omission de l'entrepreneur de prendre connaissance des lieux ne sera prise en compte.

A – DESCRIPTION ET CALENDRIER DU PROJET

1 Généralités

Une amélioration du système de prévention des retours d'eau polluée est requise au Centre Canada-Saskatchewan de recherche sur la diversification de l'irrigation (CRDI) d'Outlook, en Saskatchewan, afin d'assurer la salubrité de l'eau potable dans cet établissement.

2 Contexte

Le CRDI est une ferme de recherche et de démonstration située à Outlook, en Saskatchewan. La cour principale compte de nombreux bâtiments, dont six sont dotés d'un approvisionnement en eau à usage domestique. La ferme est raccordée au réseau d'aqueduc de la ville d'Outlook. Le Centre possède deux compteurs d'eau : l'un dans le bâtiment administratif, l'autre dans le bâtiment de tête. Le bâtiment de tête alimente ensuite en eau l'entrepôt des pesticides, l'atelier d'entretien, la serre ainsi que les bâtiments de recherches sur les légumes.

Ce projet a pour but de mettre en œuvre les recommandations du rapport et de protéger le système d'eau potable du CRDI.

En 2014, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a retenu les services de HDK Consulting Incorporated en vue de l'exécution de travaux de vérification des installations sanitaires et de prévention des retours d'eau polluée au Centre Canada-Saskatchewan de recherche sur la diversification de l'irrigation (CRDI) d'Outlook, en Saskatchewan. Les résultats de la vérification et les recommandations émises à l'issue de celle-ci figurent dans le rapport final de HDK intitulé **Agriculture and Agri-Food Canada Sanitary and Cross Connection Control Survey, Outlook, Saskatchewan** (Vérification du système de prévention des retours d'eau polluée pour Agriculture et Agroalimentaire Canada). Ce document, publié en avril 2015, sera mis à la disposition des entrepreneurs éventuels qui en font la demande auprès de Barry Vestre, au CRDI.

3 Travaux recommandés

Bâtiment administratif, n° 1

- Installation et mise à l'essai de dispositifs anti-refoulement à deux clapets de retenue et robinets (DAR2CR) au point d'entrée du branchement d'eau général.
- Installation d'un dispositif anti-refoulement à pression réduite (DARPR) sur le point d'alimentation en eau chaude et froide de l'évier du laboratoire.
- Remplacement de la bouche murale anti-gel par une bouche murale anti-siphon et anti-gel.
- Installation d'une nouvelle pompe de surpression d'eau domestique et ses accessoires.

Entrepôt de produits chimiques, n° 6

- Installation d'un dispositif anti-refoulement à pression réduite (DARPR) sur le

- point d'alimentation en eau chaude et froide des éviers du laboratoire.
- Remplacement du robinet d'arrosage par une bouche murale anti-siphon et anti-gel.

Atelier de réparation de l'équipement, n° 8

- Installation d'un brise-vide atmosphérique sur le robinet d'arrosage.

Serre, n° 9

- Installation et mise à l'essai de dispositifs anti-refoulement à deux clapets de retenue et robinets (DAR2CR) et d'un robinet d'arrêt au point d'entrée du branchement d'eau général.
- Installation d'un casse-vide à raccordement de flexible (C-VRF) sur le robinet d'arrosage.
- Installation d'une pompe de surpression d'eau domestique pour alimenter en eau la serre, l'entrepôt de produits chimiques, l'atelier de réparation d'équipement et le bâtiment de recherches sur les légumes.

Bâtiment Arch Rib, n° 10

- Installation d'un nouvel évier de service avec brise-vide atmosphérique.

Bâtiment de recherche sur les légumes n° 12

- Installation d'un dispositif antirefoulement à pression réduite (DARPR) sur le point d'alimentation en eau chaude et froide de l'évier du laboratoire et les nettoyeurs haute pression.

4 Calendrier (voir les dates conceptuelles distinctes)

Les principaux jalons du projet sont les suivants :

- | | | |
|---|---|-----------------|
| 1 | Lancement de l'invitation aux propositions de conception-construction | 4 octobre 2016 |
| 2 | Présentation des propositions de conception-construction (trois semaines) | 25 octobre 2016 |
| 3 | Avis d'attribution du contrat de conception-construction (une semaine d'examen) | 1 novembre 2016 |
| 4 | Mobilisation en vue du projet de conception-construction prévu au contrat | 2 novembre 2016 |
| 5 | Achèvement substantiel des travaux de construction | 15 février 2017 |
| 6 | Démarrage, mise en service et mise à disposition | 28 février 2017 |

B – EXIGENCES OBLIGATOIRES

Les propositions qui ne répondent pas à toutes les exigences obligatoires suivantes ne seront pas prises en considération :

- 1 La portion coût de la proposition doit être présentée en dollars canadiens. La partie de la « proposition de base » concernant les coûts doit être présentée dans une enveloppe scellée distincte (enveloppe n° 2 de l'Annexe 1 du formulaire d'appel d'offres fourni), sur laquelle doivent figurer le titre du projet et le nom de l'entrepreneur. Ne pas plier l'annexe 1 en l'insérant dans l'enveloppe n° 1.
- 2 Donner des dates de fin des travaux fermes qui respectent le calendrier imparti.
- 3 Les propositions doivent être complètes et contenir tous les renseignements exigés dans la présente DP (p. ex. des renseignements pertinents sur le personnel, la gestion, la conception, l'assurance et le contrôle de la qualité, la gestion des risques, les coûts, etc.).
- 4 Les propositions doivent être soumises en reconnaissant pleinement le fait que l'estimation de référence pour ce projet est de 155 000,00 \$ incluant toutes les taxes applicables. Le financement a été obtenu sur ce fondement.
- 5 Le nombre maximal de pages pour chaque section de la proposition stipulé dans le document C – FORMAT DE PRÉSENTATION ne doit pas être dépassé.
- 6 Trois (3) exemplaires de la proposition (enveloppe n° 1) et trois (3) exemplaires de la partie sur les coûts (enveloppe n° 2) doivent être fournis.

C – FORMAT DE LA PROPOSITION

Le nombre requis de copies de la proposition doit être présenté sous forme reliée. La proposition technique doit être insérée dans l'enveloppe n° 1. La partie de la « proposition de base » concernant les coûts doit être insérée dans une autre enveloppe (enveloppe n° 2). Le titre du projet, le nom de l'entrepreneur, la mention Proposition technique, enveloppe n° 1, et Proposition chiffrée, enveloppe n° 2, doivent être inscrits sur les enveloppes. Ne pas relier l'enveloppe de la portion coût dans l'enveloppe n° 1.

Le format de présentation suivant est suggéré pour l'enveloppe n° 1.

1. Page de titre
2. Lettre de présentation
3. Table des matières
4. Présentation (max. une page)
Description du contexte et de la portée du projet.
5. Expérience personnelle (max. 2 pages)
Fournir suffisamment de renseignements généraux pour permettre au gestionnaire de projet de déterminer l'expertise de l'entreprise, y compris son expérience pertinente.
6. Conception (max. 5 pages), ainsi que les fiches de renseignements spécifiques et les dessins.
Fournir des descriptions de la conception accompagnées de renseignements techniques, d'illustrations et de dessins, ainsi qu'une description de l'interface utilisateur afin de permettre au gestionnaire de projet de bien saisir la conception proposée. Joindre une liste de liens Internet, de renvois à des modèles précis d'équipement ou des fiches d'information, de sorte que le gestionnaire de projet puisse examiner l'équipement proposé en détail. Le fait de ne pas transmettre assez de détails se traduira par une faible note à l'évaluation. Les articles qui peuvent améliorer le projet ou lui fournir une fonctionnalité supplémentaire, mais qui ne sont pas particulièrement nécessaires à cette proposition peuvent être annexés à la section sur la conception et ne seront pas comptabilisés pour le calcul de la quantité maximale permise. Le coût de ces articles doit être répertorié dans une section distincte de la proposition chiffrée.
7. Utilisation et entretien (max. 2 pages)
Fournir des détails sur le service après-vente fourni, y compris sur la garantie et les services d'entretien, ainsi que le contenu des guides de l'utilisateur.
8. Mise en service (max. une page)
Indiquer les services de mise en service et de démarrage fournis.

L'enveloppe n° 2 doit contenir une répartition détaillée des coûts.

La partie sur les coûts doit être ventilée de façon suffisamment détaillée pour permettre au Canada d'établir la différence entre les services d'approvisionnement, d'installation et de conception fournis.

Le coût total doit être un prix maximal garanti.

D – MÉTHODE D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Les propositions qui répondent à l'ensemble des exigences obligatoires seront évaluées par des membres d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et (ou) par tout autre organisme, selon ce qu'AAC juge approprié.

1 Les soumissions seront évaluées conformément au système de pointage ci-dessous :

1	Expérience personnelle – 20 points	
	a) Confirmation de l'expérience de l'équipe du projet (ingénieurs concepteurs, principaux sous-traitants et fournisseurs)	Maximum de 20 points
2	Conception – 50 points	
	a) À la lumière des travaux recommandés cités précédemment, fournir une proposition des dispositifs appropriés et du matériel connexe, y compris les spécifications techniques du fabricant et des documents appuyant le dispositif sélectionné.	Maximum de 50 points
3	Utilisation et entretien – 20 points	
	a) Service après-vente (garantie, appels de service)	Maximum de 10 points
	b) Facilité d'utilisation	Maximum de 10 points
4	Mise en service – 10 points	
	a) Documents sur la mise en service	Maximum de 10 points
	Total partiel des composants techniques	<u>Maximum de 100 points</u>
5	Proposition chiffrée – 30 points	
	a) Proposition de base	Maximum de 25 points
	b) Répartition détaillée	Maximum de 5 points
	Total	<u>Maximum de 130 points</u>

2 Pour ce qui est des critères d'évaluation n° 1 à 4 (composants techniques), la note minimale de passage est de 60 points. Toute proposition ayant obtenu une note inférieure à 60 points est automatiquement éliminée.

3 Pour ce qui est du critère d'évaluation 5 (Proposition de base), la proposition au plus bas prix qui obtient la note de passage recevra le nombre maximal de points (25). Les propositions ayant un coût plus élevé seront notées au prorata.

- 4 Le total de points des composants techniques sera alors additionné à celui des coûts. Le soumissionnaire dont la proposition qui aura obtenu la note la plus élevée sera l'entrepreneur en conception-construction retenu, si sa proposition respecte le budget imparti et répond aux exigences du Canada. Le Canada se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat si cela ne sert pas ses intérêts.

Exigences générales

<u>Section</u>	<u>Titre</u>	<u>Nombre de pages</u>
01010	Directives générales	7
013300	Documents/échantillons à soumettre	5
017411	Nettoyage	2
221010	Pompes de plomberie	5
221116	Tuyaux d'eau domestique	7
224201	Appareils spéciaux	4